

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2019

LUTTER MORT SUBITE GESTES SAUVENT - (N° 1505)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL11

présenté par
M. Colas-Roy, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre I^{er} :

« Mieux sensibiliser les citoyens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.